



Monsieur le Président  
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE  
2 Place Verdun  
BP1135  
38022 GRENOBLE

Affaire  
suivie par : Service Urbanisme

Téléphone :  
04.50.43.14.38  
urbanisme@reignier-  
esery.com

Reignier-Ésery, le 17/03/2022

**Réf: C2022-0090LP/NL**

**Objet: Modification N°1 du Plan Local d'urbanisme -Demande de désignation d'un commissaire enquêteur**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il est prévu de procéder à la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de REIGNIER-ESERY, prescrite par arrêté du Maire n°AR2021URB910 en date du 27/12/2021.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande au « cas par cas » auprès de la MRAE de la région Auvergne Rhône Alpes. Dans sa décision en date du 16 février 2022, la MRAE a fait savoir que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.  
Il a aussi été soumis à l'avis de la CDPENAF.

En application des articles L. 153-41 du code de l'urbanisme et R. 123-5 du code de l'environnement, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant pour l'enquête publique portant sur ce document, enquête qui pourrait se dérouler de la mi-juin à la mi-juillet 2022.

Conformément à l'article R. 123-5 du code de l'environnement, vous trouverez ci-joint la note de présentation, prévue à l'article R. 123-8-2e du code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments respectueux.

  
Le Maire,  
**Lucas PUGIN**  


